

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Séance ordinaire du 25 février 2021

L'an 2021, le 25 février à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour Tous à Beychac et Cailleau, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA.

EXCUSEE :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DA COSTA

Date de convocation : 27/01/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D. 2021-02- 12 : Aire d'accueil des gens du voyage - demandes de subventions DETR 2021, plan de relance et Conseil Départemental – réhabilitation des blocs sanitaires

L'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Saint-Loubès est ouverte au public depuis le 26 mai 2003. Elle est gérée par le mode de la délégation de service public depuis son ouverture.

La délégation de service ne court plus depuis le 1^{er} octobre 2020. Une gestion en régie directe a été mise en place temporairement en attente de la désignation du futur délégataire.

L'aire est composée de 10 emplacements, permettant l'accueil de 2 caravanes par emplacement, soit 20 caravanes, 5 blocs sanitaires doubles.

Chaque bloc accueille 2 douches, 2 WC, 2 espaces cuisine et un local technique. Il sert de séparation entre 2 emplacements.

Compte tenu de la vétusté de ces blocs sanitaires et de la volonté de la communauté de communes de s'orienter vers une démarche qualitative tant pour les résidents que sur le plan environnemental, la collectivité a souhaité réhabiliter ces équipements ;

A ce titre, une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement de l'année 2021 (DETR) et une subvention au titre du plan de relance et du conseil départemental peuvent être obtenues.

Le montant maximal de ces subventions se porte à :

- 35% pour la DETR
- 6 403 € maximum par blocs pour le plan de relance
- 5 000 € avant coefficient de solidarité par place au titre du conseil départemental

Considérant le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques	
		Agence de l'eau Adour Garonne	
-		Etat (à détailler ci-dessous)	
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :		- DETR	66 545.50 €
		- plan de relance	32 015.00 €
-		Conseil régional	
Travaux		Conseil départemental	57 500.00 €
réhabilitation	151 250.00 €	Commune ou groupement de communes :	
		Etablissements publics :	
		Autres y compris aides privées:	
		Sous-total :	156 060.50 €
		AUTOFINANCEMENT	
Matériels - Equipements (selon opération)		- fonds propres	34 069.50 €
-		- emprunts	
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail	
FRAIS CONNEXES (maîtrise d'œuvre, études complémentaires, missions connexes, etc)	38 880.00 €	- autres :	
		Sous-total :	34 069.50 €
TOTAL	190 130.00€	TOTAL	190 130.00 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de

- Demander une subvention au titre de la DETR 2021, du plan de relance du Conseil Départemental pour la réhabilitation des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Le conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Demander une subvention au titre de la DETR 2021, du plan de relance du Conseil Départemental pour la réhabilitation des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

Fait à Saint-Loubès, le 26 février 2021

Le Président,

Frédéric DUPIC


Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr